Une séance mouvementée à la Chambre

M. Barthou lit le décret de clôture de la session

Paris, 26 juillet. — La Chambre a repris, vendredi matin, la discussion du projet de loi sur le sucrage des vins.

MM. Fangère et Drouot font des réserves sur le projet de loi.

M. Honnorat fait remarquer que la consommation familiale de vins chaptalisés est autorisée, sans limitation de quantité. Après diverses interventions de MM. Colomb, G. Richard, Chouffet, la clôture est prononcée.

M. Pernot donne lecture du projet de loi et des deux contre-projets de MM. Proust et Odin, qui défendent leurs textes.

M. Pfleger (Haut-Rhin), s'élève contre toute élévation d'impôts sur le sucre, car ce serait la mort de la viticulture alsacienne. Il dit que la France ne voudra pas faire ce que l'Allemagne a pu fait.

Sur une proposition de M. G. Richard, de 9 hlos de sucre par 3 hectolitres de vin, la discussion devient si confuse, que M. Perfiot propose de suspendre la discussion. Mais la Chambre veut poursuivre.

Finalement, avec divers amendements et modifications, l'ensemble du projet est adopté.

La séance est levée à 12 h. 30. Seconde séance à 15 h. 30.

La Croix du Combattant

Paris, 26 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Flandin.

A la demande de M. Painlevé la Chambre adopte le projet de loi accordant la Croix du Combattant aux titulaires de la Carte du Combattant.

La réforme judiciaire

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la réforme judiciaire retour du Sénat. M. Cautru, rapporteur, montre à la Chambre la nécessité de voter ce texte.

Le président met aux voix, au scrutin public, l'ensemble du projet de loi. Le projet est adopté par 593 voix contre 3.

M. Malvy demande l'inscription à l'ordre du jour du projet de loi sur le collectif et les dégrèvements. (Applaudissements à gauche).

M. Malvy déclare qu'il faut qu'il soit établi que la Commission des Finances a discuté et arrêté ses décisions. Le rapport est déposé. La Chambre doit, à son tour, comprendre que le pays attend ces mesures de dégrèvement, sur les sucres, la taxe à la mouture, les valeurs mobilières, les mutations. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs).

M. Barthou lit le décret de clôture

M. Barthou monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session ordinaire. (Applaudissements au centre, bruit à gauche et sur divers bancs).

M. P.-E. Flandin. — Faites silence; vous n'avez certainement pas entendu la lecture que vous a faite le garde des Sceaux! (Rires et applaudissements. Bruit de pupitres à gauche).

MM. Barthou, Maginot, Antériou qui étaient au banc du gouvernement, quittent la salle, tandis qu'à la tribune M. Berthon prononce de violentes paroles parce que l'amnistie ne pourra pas être votée.

M. Dalimier, poussé par ses amis radicaux-socialistes, qui paraissent fort surexcités, monte à son tour à la tribune pour faire entendre une protestation contre le fait que l'amnistie ne sera pas votée par le Parlement par la faute du Gouvernement.

M. Flandin rappelle à la Chambre qu'il ne s'agit que de l'adoption du procès-verbal.

M. Renaudel. — Pourquoi, M. le Président, avez-vous donné la parole au garde des Sceaux qui a lu le décret de clôture, alors que tant de projets importants sont encore en suspens? (Applaudissements à gauche).

M. Flandin. — Je dois donner la parole au Gouvernement quand il la demande; le droit constitutionnel laisse le gouvernement maître du choix de l'heure de la clôture de la session. (Bruit à gauche).

M. Blum estime que le Gouvernement n'avait pas le droit de lire le décret de clôture de la Chambre alors que le Sénat siège encore. « C'est, dit-il, une manœuvre déloyale. » (Protestations sur divers bancs au centre. Applaudissements à gauche).

M. Flandin. — Le droit constitutionnel a toujours été interprété par les juristes de la même façon. Le Gouvernement n'est pas obligé de lire simultanément le décret de clôture dans les deux Assemblées.

Le Président met aux voix le procès-verbal. Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à 18 h. 45.

La séance est reprise à 19 h. 15. Le président fait connaître le résultat du pointage. Le procès-verbal est repoussé par 276 voix contre 232. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs) Les socialistes et les communistes crient: « Démission! Démission! »

M. P.-E. Flandin. — La séance est suspendue jusqu'à 19 h. 30. Le bureau entendra ceux qui ont demandé des rectifications ou des modifications au procès-verbal.

La séance est reprise à 19 h. 45. Les députés sont revenus nombreux. Dans le plus grand silence, M. Flandin rend compte de la réunion du bureau qui vient d'avoir lieu.

M. P.-E. Flandin. — Je me permets d'adresser un appel à tous les membres de la Chambre, sur quelque banc qu'ils siègent. Aujourd'hui il s'agit du régime parlementaire lui-même. (Appl. sur presque tous les bancs.)

Il résulte de l'évidence même que le procès-verbal est exact. Le décret de clôture qui a été lu est valable. Dans quelles conditions se trouverait la Chambre demain, si elle persistait dans le refus de voter le procès-verbal? Les dispositions législatives qu'elle a votées aujourd'hui ne pourraient être mises en vigueur. (Appl.)

M. P.-E. Flandin adjure donc ses collègues de ne pas s'engager dans cet impasse et d'entendre la voix du président provisoire, qui a fait son possible pour respecter les droits de tous. (Appl. sur tous les bancs.)

M. Léon Blum monte à la tribune.

M. Blum. — La clôture, prononcée ici avant même que le Sénat ait pu se prononcer sur le projet de ratification des accords, est une mesure de surprise. Nous avons employé le seul moyen qui était à notre disposition pour obtenir un vote de méfiance contre le Gouvernement. (Violentes protestations à droite, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Le président rappelle l'orateur à l'ordre, car il lui paraît incorrect d'adresser une interpellation au Gouvernement en son absence. Appl. au centre et sur divers bancs.)

M. L. Blum. — Dans ces conditions, je demande à la Chambre d'adopter le procès-verbal à l'unanimité. Le procès-verbal est voté à l'unanimité, à mains levées. La séance est levée à 19 h. 55, sans autre incident.

Le Sénat vote la ratification des accords et la session est close

Paris, 26 juillet. — La séance est ouverte à 14 h. 35, sous la présidence de M. Paul Doumer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi approuvant les accords sur les dettes. La parole est à M. Victor Bérard, rapporteur, pour avis de la Commission des Affaires étrangères.

M. Bérard. — La Commission des Affaires étrangères est d'avis que le Sénat vote les projets qui lui sont soumis. Elle forme le vœu que la force qu'est M. le Président du Conseil reprenne promptement la lourde tâche qu'elle accomplit dans l'intérêt de la nation.

M. Doumer. — Le Sénat tout entier s'associe à ce vœu.

M. Lucien Hubert, président de la Commission des Affaires étrangères: Lorsque le Parlement aura à examiner les résultats de la prochaine conférence internationale, la Commission des Affaires étrangères se propose de provoquer ici l'ouverture d'un grand débat sur toutes les questions que pose la liquidation de la guerre.

Un dernier appel de M. Briand

M. Briand. — Vous êtes dès à présent en mesure de voter en pleine connaissance de cause. Le rapport remarquable de M. Charles Dumont, les discours des deux bons Français qui ont négocié les accords actuellement soumis à votre approbation, vous ont complètement éclairés.

La Belgique, l'Italie, ont demandé la même chose que nous, la clause de sauvegarde ou de transfert. Elles ont plaidé leurs dossiers et cependant elles n'ont pas plus obtenu que nous cette clause. On leur a simplement dit que si leurs débiteurs ne les payaient pas, la question de leurs propres dettes vis-à-vis des Etats-Unis pourrait être posée à nouveau.

Voyez ma position. Les uns, avec M. Blum, me disent: « Il faut évacuer la Rhénanie et nous le promettre. » Les autres, avec M. Millerand disent: « Si vous évacuez, vous serez un criminel. » C'est ainsi qu'il faut aller à la bataille. Certes, elle n'est pas aussi terrible que celle de Verdun, mais il y a des balles qu'on aimerait ne pas recevoir de Français.

Je demande à aller librement à la conférence, avec le droit de peser le pour et le contre et de servir mon pays dans les conditions que je croirai les meilleures.

On a traité de chimère ma tentative d'union des Etats de l'Europe. Oui, il faut qu'il y ait un contact entre eux pour se joindre le jour où la paix serait menacée. Il faut aussi un rapprochement économique qui maintienne un élément d'équilibre. Je ne crois pas, en y travaillant, desservir l'intérêt national. Je m'efforcerai de réaliser, à la conférence de demain, les désirs que vous avez exprimés: Obtenir que la France n'ait pas à payer plus qu'elle ne recevra, organiser le plan Young, rendre possible la mobilisation internationale des obligations afin d'écarter le plus possible le débiteur du créancier. Il faut enfin s'appliquer à réaliser l'organisation définitive de la paix en Europe. (Vifs applaudissements répétés.)

Après intervention de M. Tissier, M. Chéron se borne à dire que si nous ne ratifions pas, nous serions exposés aux réclamations parallèles de l'Augleterre. Les intérêts de nos dettes recommenceraient à s'accumuler, notre restauration financière serait remise en question.

La clôture est prononcée. Le président donne lecture de l'article unique du projet de loi.

L'article unique, mis aux voix par scrutin public, est adopté par 242 voix contre 36 sur 272 votants.

L'article unique relatif aux accords de Londres est adopté à mains levées.

Le président donne lecture de la proposition de résolution de M. Charles Dumont, sur les réserves. Elle est adoptée à l'unanimité.

M. Briand. — Je tiens à dire, comme je l'ai fait à la Chambre, que la motion a un caractère contractuel. C'est une prière instante au Gouvernement de faire, à la prochaine conférence, que les paiements de la France soient compensés par son débiteur.

On adopte à l'unanimité de 277 votants, sur le rapport de M. Ch. Dumont, le projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire de 400.000 fr. pour le voyage du Président de la République en Belgique.

Après adoption d'un certain nombre de projets de loi, M. Tardieu a lu le décret de clôture. Le président a alors déclaré la session close.

La séance est levée à 20 h. 50.

Un père et ses deux fils ensevelis sous les décombres d'un mur qui s'écroule

Sarreguemines, 26 juillet. — Dans la petite localité d'Etting, un cultivateur, M. Jacques Hoffman, aidé de ses deux fils et de plusieurs ouvriers, avaient entrepris la démolition d'une écurie.

Ce matin, vers 10 h. 12, le mur extérieur s'est effondré, ensevelissant Hoffman père, et ses deux fils.

M. Hoffman a été tué sur le coup; son plus jeune fils, âgé de dix-sept ans, n'a pas tardé à succomber. L'autre fils, et un maçon, sont grièvement blessés.

LE RECORD AÉRIEN DE DURÉE AVEC RAVITAILLEMENT EN VOL

St-Louis (Missouri) 26 juillet. — Les aviateurs du « Saint-Louis-Robin » ont dépassé leur 300e heure de vol à 1 h. 17 du matin. Pour la première fois, ils ont été gênés par le mauvais temps. Néanmoins ils espèrent tenir l'air pendant 500 heures.

L'EFFROYABLE MORT D'UNE FAMILLE EN CALIFORNIE

Londres, 26 juillet. — On mande de New-York qu'on a découvert à 35 milles de Bluthe (Californie), dans le désert de Seldom Heed, les cadavres de M. et Mme Armenta et de leurs cinq enfants.

Toute la famille a dû mourir de soif après avoir consommé toute l'eau du radiateur de leur automobile, près de laquelle gisaient leurs corps.

— L'Officiel publie la liste des récompenses honorifiques et actes de dévouement accordés aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

La commémoration de la traversée de la Manche par Blériot

L'anniversaire de l'exploit de Blériot sera marqué par des fêtes à Calais. Samedi aura lieu un rallye international auquel participeront plusieurs aviateurs. Dimanche, Calais recevra la visite de M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air. Le ministre et les personnalités se rendront au monument élevé à Brazy, le mécanicien qui disparut avec le lieutenant de vaisseau Guilbaut, en volant au secours de l'« Italia », puis au monument de Latham et enfin près de la stèle commémorant le départ de Blériot.

(Keystone View Co).

UN PORTRAIT RÉCENT DE M. BLÉRIOT

Après le banquet aura lieu dans l'après-midi une course de vitesse dotée de prix magnifiques sur cent kilomètres, entre l'aérodrome de Saint-Inglevert et les jetées de Calais. Dans ces épreuves, sont engagés des aviateurs français, belges et anglais.

Les fêtes se termineront par un meeting fantasia auquel participeront tous les as de l'aviation tels que Sadi-Lecointe, Doret, Villechanoux, etc.

Le général en retraite Gérard Amanrich qui s'engagea en 1914 comme simple soldat vient de mourir

Perpignan, 26 juillet. — A Perpignan vient de mourir le général en retraite Gérard Amanrich, commandeur de la Légion d'honneur. En août 1914, trop âgé pour exercer le commandement équivalent à son grade, il s'engagea comme simple soldat, fut décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre.

140 MILLIONS D'OR ARRIVENT EN AVION AU BOURGET

Le Bourget, 26 juillet. — Sept avions français ou britanniques ont transporté de Londres à Paris 18.000 livres d'or en lingots représentant une valeur d'environ 140 millions de francs. Un seul de ces avions a débarqué 2.300 kilos de ce précieux métal.

LE RECORD D'ALTITUDE EN AVION AVEC 1.000 KILOS DE CHARGE

Paris, 26 juillet. — Au cours d'une tentative l'aviateur Burtin a battu le record du monde d'altitude avec 1.000 kgs de charge en montant à 8.200 m. Le record étant détenu depuis le 12 août 1927 par l'allemand Steindorf avec 7.907 m. M. Burtin pilotait un appareil muni d'un moteur de 500 CV, suralimenté par compresseur à commande mécanique.

LE POSTE DU HAUT COMMISSAIRE ANGLAIS EN EGYPTE SERAIT SUPPRIMÉ

Selon le « Daily Telegraph », les milieux gouvernementaux britanniques ont récemment envisagé la possibilité de soumettre à la S. D. N. et à la cour de La Haye certains aspects des relations anglo-égyptiennes.

Au Caire, on désire obtenir l'approbation du nouveau cabinet britannique à une demande d'admission de l'Egypte à la S. D. N. d'où il s'ensuivrait que l'Egypte pouvant réclamer l'intervention de la S. D. N. dans tout différend entre elle et l'empire britannique, la politique britannique à l'égard de l'Egypte et de la zone de Suez n'existerait plus.

UN POLONAIS IVRE EST MORTELLEMENT BLESSÉ A SALLAUMINES

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 2 heures, un Polonais, Vincent Andrykow, 37 ans, demeurant 5, rue de Marchiennes ouvrier mineur aux mines de Courrières, se trouvait en état d'ivresse.

Sans qu'on sache pourquoi, il pénétra dans le jardin du mineur italien Jacques Demickelis, rue de Lillers et voulut démolir la porte de la cuisine à coups de pied et de poing, tout en proférant des menaces contre les occupants.

L'Italien, pour se débarrasser de l'individu qui ne fournissait aucune explication, s'empara d'un bois de mine qu'il avait près de lui et le laissa tomber sur la tête du Polonais, qui s'affaissa sur le seuil de la porte. La police se rendit sur les lieux; un docteur fut mandé et constata que le Polonais portait une blessure au cuir chevelu. Le Polonais étant ivre-mort fut conduit à la prison municipale; son état empira le lendemain et on dut le transporter à l'hôpital de Lens où il décéda vendredi après-midi, sans avoir repris connaissance.

Une enquête a été ouverte. L'Italien a été laissé en liberté, ayant agi en état de légitime défense.

L'horrible crime de Radinghem

C'EST PARCE QU'ELLE LUI RECLAMAIT DE L'ARGENT QUE DUFOUR TUE LA VIEILLE FERMIERE

Son complice avoue à son tour

Nous avons relaté hier, les aveux de Paul Dufour, qui assassina puis dépeça la vieille fermière de Radinghem.

Voici exactement, suivant les déclarations de Paul Dufour, comment s'est déroulée la scène du crime:

Le 15 mai, Mlle Marie Huguet, après avoir erré à l'aventure, avait dit à une de ses amies, Mme Lhomme, qu'elle se rendait à la ferme Dufour. Quand elle entra dans la petite maison en briques et qu'elle poussa la porte vitrée, deux hommes se trouvaient dans la pièce: Paul Dufour et Eugène Truitte, le cousin du cultivateur qui, deux mois plus tard, faisait la macabre découverte. Marie Huguet qui avait repoussé la demande en mariage de Dufour, avait appris que celui-ci allait se marier avec une autre personne du village, mais comme le cultivateur lui devait une somme de 375 fr., la vieille avare lui fit des reproches et réclama son dû. A un moment, Dufour souleva un coin du rideau. Dehors, il fait noir et la campagne est vide. Il songea à une discussion précédente dans le chemin creux qui descendait au bois. Il fit un signe à Eugène Truitte. Les deux hommes empoignèrent chacun un rondin de fagot et se jetèrent sur Marie Huguet qui s'effondra sous les coups. C'est Dufour qui frappa le premier. Le corps, comme nous l'avons dit, fut traîné dans l'étable à porcs où Dufour frappa sa victime à coups de couteau et lui trancha la carotide. Le lendemain, il empoigna sa cognée et découpa le cadavre dans l'espoir que la truie qui se trouvait dans l'étable, mangerait les restes de la vieille femme. On connaît la suite.

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, Dufour et Truitte furent questionnés à nouveau. Dufour se montrait très affirmatif sur l'aide apportée par son complice. Il répondait avec un certain sang-froid qui faisait contraste avec l'attitude embarrassée de Truitte. Celui-ci se décida alors à avouer. Son récit concordait avec celui de Dufour, sauf pour la scène du crime à laquelle Truitte prétend n'avoir participé que comme témoin.

LA TOMBOLA DE LA POLICE

Mardi à 10 h. a eu lieu le tirage de la tombola organisée par le Syndicat de la police de Lille, au profit de l'Orphelinat de la Police française et coloniale.

Voici la liste des numéros gagnants de cette tombola:

Série E, numéro 22.898, une auto Citroën CV; A, 61.930, auto Citroën B-14; D, 19.057, salle à manger moderne; B, 4.625, motocyclette Terrot; D, 43.818, chambre à coucher; D, 22.987, poste de T.S.F. 6 lampes; A, 70.491, un buffet moderne; C, 102.455, une bicyclette; B, 76.876; A, 9.602; D, 29.420; C, 69.127; A, 34.453; D, 49.056; C, 15.832; D, 60.182; D, 2.232; A, 69.712; E, 104.720, bicyclettes de luxe; A, 24.889, deux tableaux; A, 56.907, obligation ville de Paris; D, 96.110, poste T.S.F. 3 lampes; B, 98.058, machine à laver; A, 26.359, régulateur; D, 67.070, une garniture de cheminée; A, 70.066, une garniture de cheminée; C, 6.953, un costume homme; A, 68.640, un pardessus homme; B, 93.496, un régulateur; A, 60.632 un poste de T.S.F. 2 lampes; A, 13.645, une veste cuir; E, 84.734, un poste T.S.F.; E, 4.929, un régulateur; C, 59.523, un régulateur; E, 15.906, une garniture de cheminée marbre; B, 48.691, un costume d'enfant; A, 47.762, un service de table 66 pièces; D, 27.259, C, 65.602; C, 39.507; C, 8.051; C, 66.900; A, 37.266; D, 68.639; C, 67.921; A, 98.616; D, 54.580, services table 44 pièces; E, 22.296, une grande glace; C, 15.824, un sac voyage cuir; D, 60.767, une garniture cheminée; C, 17.447, une pendule berceionnette; D, 99.295, une pendule aigle.

A, 19.038; D, 97.527; D, 94.407; C, 44.166; C, 74.628; E, 8.559; E, 47.765; C, 61.994; B, 14.769; C, 4.887; D, 4.881; C, 10.372; C, 62.413; B, 40.736; C, 53.618; A, 43.446; D, 8.816; B, 73.902; B, 73.329; D, 55.578; B, 72.897; E, 77.777, une montre homme; B, 40.338; A, 101.274, une montre-bracelet dame; C, 23.799; C, 6.521, bon 100 francs de marchandises; C, 45.668, deux chaînes chêne; D, 67.303, un service à découper; D, 16.551; E, 51.518; E, 95.816, une paire de draps; A, 63.916, un quart obligation Ville de Paris; B, 93.777, un service à café porcelaine; B, 90.582; D, 4.965, une pendule pendantif; D, 5.504; D, 34.213; A, 81.320; D, 51.303; A, 49.603; B, 25.580, une montre-bracelet homme; C, 534; D, 95.202; A, 40.815; B, 84.681; C, 57.802; E, 51.244, une montre-bracelet dame; A, 53.901, une poupée habillée; D, 13.771, un coupon tissu; A, 19.928, un coq guipiur; E, 83.953, deux vases terre cuite; C, 63.950, deux vases faïence; E, 80.008, deux vases plâtre; D, 17.292, lion et lionne; B, 10.043, statuette femme terre; B, 11.829, bouloire cuivre.

A, 25.689; C, 89.621; E, 8.053; E, 55.323, table de cuisine; C, 97.469, un baromètre; D, 62.071, une petite garniture cheminée bronze; C, 9.806, une peau de mouton; E, 14.856, une peau de mouton; D, 1.799, une statuette femme; B, 20.404, une glace; C, 85.622, une épingle de cravatte or; C, 59.185, une glace; A, 73.782, un service fumeur métal argenté; E, 69.121 une garniture cheminée terre cuite; D, 61.844, un service à fumeur; A, 69.832, un encrier bronze; B, 84.747, une coupe métal argenté; D, 35.215; D, 79.975; B, 11.710; D, 7.663; D, 69.878, une lampe électrique; B, 84.895, une posture Jeanne d'Arc; B, 50.258, une statuette enfant; E, 47.705, F, 39.910; A, 86.822, un stylo; A, 10.380, une paire de chaussures hommes; A, 14.217, une paire de chaussures dame; B, 27.559; D, 33.763; C, 65.614, quatre bouteilles de champagne; E, 4.695; C, 80.782; B, 24.171; D, 57.517, quatre bouteilles de mousseux; C, 25.712; B, 100.194, six bouteilles vin vieux; C, 81.571; D, 38.361, une coupe métal argenté; D, 55.374, une nappe blanche; B, 97.036, une corbeille ouvrage; E, 65.122, une nappe et service; D, 54.795; B, 60.247; E, 21.226, une posture lion; E, 8.498, une boîte viandiase garnie; A, 84.678, une broderie cheminée; A, 16.218, un fer à repasser électrique; C, 25.528, une descente de lit.

LOTS EN SERIE

Les numéros ci-dessous gagnent un lot dans chacune des séries A, B, C, D, E:

79.486	68.038	76.601	62.715	80.120
24.178	17.822	64.636	24.408	23.429
93.904	98.461	52.080	62.963	6.560
6.225	36.688	59.006	80.059	72.960
37.669	29.716	76.118	65.254	99.859
27.158	26.025	49.654	50.707	66.408
25.746	37.521	38.781	33.098	91.309
21.901	65.254	6.072	60.117	29.180
80.879	10.608	59.993	6.602	23.011
93.979	50.462	94.284	23.109	66.742
12.299	49.708	75.117	49.158	45.513
74.309	41.568	6.796	22.173	73.013
5.614	19.296	76.601	32.177	39.874
68.798	15.715	84.123	53.749	60.466
78.110	34.088	78.177	95.630	83.770
10.575	26.241	42.638	18.794	15.857
71.907	75.239	46.569	58.056	24.977
14.526	20.760	58.108	88.356	31.806

72.951	54.507	72.951	54.507	
42.751	43.925	42.751	43.925	
35.570	80.888	35.570	80.888	
22.874	60.057	22.874	60.057	
52.630	39.123	52.630	39.123	
84.544	84.388	84.544	84.388	
96.420	80.637	96.420	80.637	
6.705	7.251	6.705	7.251	
57.585	30.998	57.585	30.998	
70.870	86.757	70.870	86.757	
73.898	36.021	73.898	36.021	
7.061	91.488	7.061	91.488	
37.175	83.707	37.175	83.707	
7.954	85.921	7.954	85.921	
13.056	29.967	13.056	29.967	
24.977	57.600	24.977	57.600	66.681
31.806	31.068	31.806	31.068	

Les lots seront délivrés à partir de vendredi, de 9 h. 12 et de 15 à 18 h., rue Gambetta, 80, à Lille, jusqu'au 1er novembre, date à laquelle les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

LE CONGRÈS FLAMAND DE STEENVOORDE

Le sixième Congrès Flamand de France, organisé par le « Vlaamsch Verbond » se tiendra à Steenvoorde le mercredi 31 juillet, sous la présidence de M. le chanoine Looten, doyen de la Faculté libre des Lettres de Lille. Nous donnons les grandes lignes du programme de cette manifestation.

9 h. 33. Arrivée du train d'Hazebrouck.

9 h. 45. Réunion privée du Bureau et du Comité directeur. Pour les autres congressistes, visite de l'église Saint-Pierre, sous la direction de M. l'abbé Lemeiter, doyen.

10 h. 30. A la mairie, réception par la Municipalité. Allocution de M. Parmentier, maire.

Séance littéraire. — Programme général: « Le problème du bilinguisme et de la double culture en Flandre française. »

12 h. 30. Banquet, sous la présidence de M. J. Charles-Brun, professeur au Collège libre des Sciences sociales et politiques et à l'Institut des Hautes Etudes internationales, délégué général de la Fédération régionaliste française.

14 h. 30. Assemblée générale de la Section de Flandre française du « Davidsfonds ». Puis Séance de travail. Programme général: « Notre Programme d'action pour 1929-1930 ».

17 h. 14. Départ du train pour Hazebrouck, avec correspondances dans toutes les directions, comme à l'aller.

Le Congrès étant une réunion privée, une invitation personnelle sera strictement exigée pour l'entrée aux séances et au banquet. Les personnes auxquelles n'aurait pas été, par inadvertance, adressé d'invitation et qui se croiraient dans le cas d'être admises à la journée sont priées de se faire connaître d'urgence à M. René Despicht, 6, rue de Watou, Steenvoorde.

Les dames sont spécialement invitées.

Le deuxième Congrès de la Mutualité à Valenciennes

LES VŒUX

Nous publions aujourd'hui la série des vœux qui furent pris au cours de ce congrès dont nous avons rendu compte hier.

Les voici:

Le deuxième congrès de la Mutualité du Nord et du Pas-de-Calais attire l'attention du gouvernement, des pouvoirs publics et du Parlement sur la situation des ouvriers frontaliers et donne mandat à l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord et à la Fédération départementale mutualiste du Pas-de-Calais de créer une caisse mutualiste d'assurances sociales dont les adhérents seront les travailleurs ne bénéficiant pas de la loi en raison de l'élévation de leur salaire.

Que le taux des avances consenties aux Sociétés de crédit immobilier mutualistes ou autres, entre le 30 janvier 1926 et le 13 juillet 1928, soit ramené à 2 %, afin de diminuer d'autant le taux des prêts et avances consentis aux emprunteurs des caisses de crédit immobilier pendant cette période.

Que les crédits ouverts à la caisse mutualiste de crédit immobilier de l'Union départementale de sociétés de secours mutuels du Nord soient considérablement élevés, en raison de ce que son rayon d'action s'étend sur tout le département du Nord et qu'elle est la seule caisse de Société de crédit immobilier du département se trouvant dans ces conditions.

Que l'insuffisance de crédit soit complétée par l'utilisation des réserves disponibles de la Mutualité française à la Caisse des dépôts et consignations.

Que l'Etat prenne à sa charge le montant d'une prime de réassurance permettant aux mutilés de guerre ou du travail de contracter l'assurance au décès, dans le cas où leur mutilation serait un obstacle à leur admission à cette assurance.

Que les Sociétés et Unions de sociétés de secours mutuels qui auront créé dans leur sein, en conformité des articles 32 et 33 de la loi du 6 décembre 1922, un service de Crédit immobilier pour leurs adhérents, soient assimilées aux Sociétés de crédit immobilier.

Que toutes les sociétés de secours mutuels scolaires, pour assurer leur durée, pour continuer leur œuvre d'éducation des futurs mutalistes comme des futurs assurés sociaux, pour rendre ainsi à la démocratie française un signalé service, décident unanimement de constituer la retraite de leurs adhérents par le moyen de la Caisse autonome.

Le congrès émet également le vœu que toutes les caisses primaires qui seront créées dans les deux département, tant par l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord que par la Fédération départementale mutualiste du Pas-de-Calais que par tous autres organismes, s'unissent pour la coordination des efforts et de la tâche commune et pour permettre à la loi sur les assurances sociales, qui devra être une grande loi de la santé publique, de donner au monde des travailleurs son maximum d'efficacité.

En présence des lourdes difficultés qui paraissent exister avec les Syndicats des médecins, le congrès exprime l'opinion que le règlement en argent aux assurés d'une somme à forfait représentant les frais médicaux et pharmaceutiques mettrait fin à toute controverse, protégerait les caisses primaires contre le racolage et permettrait, par accords avec les Syndicats de médecins, en même temps que la distribution des soins à des tarifs avantageux, le livre choix des médecins étant complet, de consolider l'équilibre financier des caisses primaires.

Le congrès renouvelle enfin sa ferme volonté d'apporter aux pouvoirs publics la collaboration la plus large et la plus désintéressée pour que cette loi de justice sociale assure par son application le bonheur et la sécurité pour tous les travailleurs.

Train spécial pour Etaples

La Compagnie du chemin de fer du Nord informe le public qu'un train spécial à prix réduits (1re, 2e et 3e classes) sera mis en marche les dimanches 28 juillet et 4 août, au départ des gares ou stations ci-dessous:

Aller. — Tourcoing (départ), 7 h. 49; Roubaix, 7 h. 54; Croix-Wasquehal, 8 h.; Lille, 8 h. 17; Etaples (arrivée), 10 h. 50.

Retour (dans la même journée). — Etaples (départ), 19 h. 10; Lille, 21 h. 39; Croix-Wasquehal, 22 h. 07; Roubaix, 22 h. 23; Tourcoing, 22 h. 29.

Prix des billets spéciaux (aller et retour), y compris le timbre-quittance et les surtaxes locales temporaires, au départ des gares de: Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille: 1re classe, 65 fr.; 2e classe, 40 fr.; 3e classe, 25 fr.

Les billets d'aller et retour spéciaux à prix réduits sont valables exclusivement dans le train spécial et les autres trains désignés d'autre part, et seulement pour les points de départ et de destination qu'ils indiquent.

Ils ne donnent droit qu'au transport des bagages à la main.

N. B. — Exceptionnellement, les voyageurs munis de billets d'aller et retour spéciaux seront admis, les lundis 29 juillet et 5 août dans le train d'été n° 1862 partant d'Etaples à 7 h. 34 et desservant Lille à 10 h. 36, Croix-Wasquehal à 10 h. 55, Roubaix à 11 h. 01 et Tourcoing à 11 h. 08.

DES AGRICULTEURS ITALIENS EN VOYAGE D'ETUDES DANS LE NORD DE LA FRANCE

Rome, 26 juillet. — La Fédérations des agriculteurs de la province de Milan a organisé une caravane d'agriculteurs qui visiteront la France du nord, et l'Angleterre.

Ce voyage d'études aura lieu dans les premiers jours du mois de septembre.

— On annonce de Bou Dinib qu'un avion a fait une chute, par suite d'une panne de moteur. Les deux occupants, un adjudant et un sergent, ont été tués.

— Mme Patricia Mac Mahon, veuve Otto Lechla, domiciliée à Londres, en villégiature sur la Côte d'Azur, a été victime d'un vol de bijoux, valant environ 1.500.000 fr., qui étaient dans une chambre de l'appartement qu'elle occupe.

Dernière Heure

M. Poincaré reviendra-t-il sur sa décision?

Paris, 26 juillet. — M. Aristide Briand, à l'issue du Conseil de Cabinet, n'a pas caché aux journalistes qui l'entouraient que le communiqué traduisait très exactement la situation. « C'est, a-t-il dit, très triste, très fâcheux. Nous sommes en période de vacances. Notre devoir est de dire au président du Conseil: « Soignez-vous, reposez-vous. Ce n'est pas une période de grande activité politique. Votre Cabinet fera le nécessaire. Il y a eu souvent des ministres et des chefs de gouvernements qui ont été malades, qui se sont reposés, comme MM. Muller, Stresemann, Chamberlain, et qui ont repris, une fois guéris, leurs occupations gouvernementales. C'est le souhait que nous devons formuler ce soir à l'égard de M. Raymond Poincaré. »

ALAIN GERBAULT officier de la Légion d'honneur

Paris, 26 juillet. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de la Marine, M. Alain Gerbault, navigateur, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur avec la citation suivante:

Service exceptionnel. — A accompli, en 1923, un exploit sans précédent, dans les annales maritimes. Seul, sur un bateau de faible tonnage, le « Firecrest » a traversé l'Atlantique sans escale, en dépit de la rencontre de très mauvais temps. Poursuivant son entreprise, vient, après avoir franchi le Pacifique, d'achever dans les mêmes conditions, son périple autour du monde, confirmant ainsi les magnifiques qualités de hardiesse, d'endurance et de sens marin dont il avait déjà fait preuve en 1923.

Dernières Nouvelles Régionales

Un architecte se noie accidentellement à Harnes

Des mineurs se rendant à leur travail vendredi, vers 5 heures, ont retiré du canal de la Deûle le cadavre de M. Henri Loges, 44 ans, architecte demeurant à Oignies. De l'enquête ouverte, il résulte que c'est en descendant d'auto afin de vérifier ses phares que, trompé par l'obscurité, l'architecte tomba à l'eau et fut pris de congestion.

Le suicide du navigateur à Dunkerque

L'autopsie pratiquée aujourd'hui ayant confirmé le suicide de Jean-Pierre Antony, l'information judiciaire qui avait été ouverte est terminée et l'affaire est close.

Dernières Nouvelles Sportives

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Le classement général

Malo-les-Bains, 26 juillet. — A l'issue de la 20e étape, Charleville-Malo-les-Bains, le classement général s'établit comme suit:

1er De Waele, en 165 h. 14' 32"; 2e Demuysère, en 165 h. 48' 12"; 3e Pancera, 165 h. 48' 54"; 4e Cardona, 166 h. 13' 50"; 5e Frantz, 166 h. 14' 04"; 6e Delannoy, 166 h. 22' 13"; 7e A. Magne, 166 h. 24' 04"; 8e Vervaecke, 167 h. 14' 58"; 9e P. Magne, 167 h. 17' 31"; 10e Rebry, 167 h. 33' 55"; 11e Leducq, 167 h. 40'19"; 12e Bonduel, 168 h. 08'59"; 13e Louesse, 168 h. 09'02"; 14e Van Rysselberghe, 168 h. 20' 54"; 15e Benoit Faure, 168 h. 49'33" (1er des touristes routiers); 16e M. Bidot, 168 h.. 56' 33"; 17e Van Bruaene, 169 h. 17'14"; 18e Govaert, 169 h. 28' 55"; 19e Bouillet, 169 h. 42'32"; 20e Neuhard, 170 h. 54' 11"; 21e Laloup, 170 h. 59'21"; 22e Taverne, 171 h. 04'10"; 23e Pomposi, 171 h. 09'55"; 24e Chêne, 171 h. 14'38"; 25e Merviel, 171 h. 21'26"; 26e Ch. Pélissier, 171 h. 26'54"; 27e Innocenti, 171 h. 35'39".

28e Perrain, 175 h. 11'07"; 29e Berton, 175 h. 59'52"; 30e Grégoire, 175 h. 13'55"; 31e Martinet, 175 h. 24'10"; 32e H. Denis, 175 h. 33'02"; 33e Mazeyrat, 176 h. 25'08"; 34e Encrine, 176 h. 25'11"; 35e Jordens, 176 h. 40'30"; 36e Plautin, 176 h. 41'06"; 37e J. Canova, 176 h. 55'09"; 38e Moreels, 177 h. 08'29"; 39e Touzard, 177 h. 52'07"; 40e Lebas, 178 h. 07'23"; 41e Preuss, 178 h. 05' 49"; 42e Delbart, 178 h. 49'37"; 43e Boisselle, 178 h. 50'03"; 44e Bariffi, 178 h. 51'43".

45e Recordon, 179 h. 40'